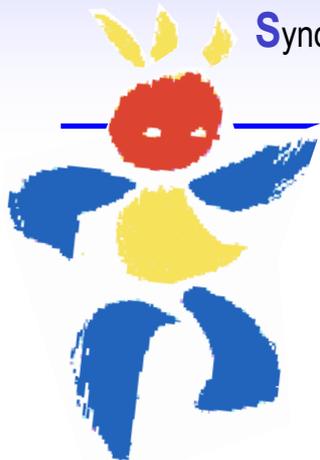


ENSEMBLE

Éducation Nationale

ISSN 1244.0701

N° 287 □ décembre 2016



Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et Pegc (SNUIPP)
Fédération Syndicale Unitaire (FSU.) - LOZERE

ENSEMBLE SNUIPP 48 - Espace Jean Jaurès - 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 Email: snu48@snuipp.fr
Commission paritaire de presse N° 0417 S 06095 - Directrice de la publication : Nathalie Perret - Dépôt légal : 21.09.2010 - Prix 2 €

Editorial

Un anniversaire très discret

Le 9 décembre
c'était l'anniversaire de la loi de 1905 consacrant la
séparation
des églises et de l'État.

Cette laïcité qui est la base de notre société, il n'est peut-être pas inutile
d'en rappeler les grands principes : liberté de conscience et liberté de culte,
l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou
leurs convictions et la séparation des institutions publiques et des
organisations religieuses.

Clef de voûte de l'édifice républicain, la laïcité est le garant essentiel
des libertés individuelles et de l'égalité des droits.

Ainsi donc il n'est pas concevable que l'Etat reconnaisse, salarie ou sub-
ventionne un culte quel qu'il soit. Il en va de même pour ses représentants
qui doivent faire montre de neutralité dans leurs fonctions. Oserons-nous
encore rappeler qu'en application de la loi de 1905 c'est bien l'Ecole
Publique laïque qui a la responsabilité d'instruire et par conséquent c'est à
elle seule que l'Etat doit accorder les moyens de remplir cette mission.

Le monde du travail, secteurs public et privé, sont évidemment concernés
par ces principes.

Au quotidien, les agents de la Fonction publique sont parfois démunis pour
faire vivre la laïcité dans l'exercice de leur fonction. La demande de forma-
tion est forte.

La presse de 1905 envisageait déjà les problèmes que poserait la mise en
œuvre de la loi sur la séparation de l'Église et de l'État. *Le Petit Parisien*
appelait à la modération : "La République ne saurait vouloir qu'une pertur-
bation trop brusque fit douter de sa volonté de demeurer un régime de li-
berté." Quant au journal *Le Constitutionnel*, il expliquait à propos du texte :
"Il ne s'agit maintenant que de l'appliquer, ce ne sera pas une petite
question."

On ne pouvait pas mieux dire.

Dispensé de timbrage MENDE RP



Déposé le : 16 décembre 2016

SOMMAIRE

- | | |
|---|-----|
| <input type="checkbox"/> Editorial | p.1 |
| <input type="checkbox"/> Agir Ensemble : carte scolaire; mouvement ; audience DASEN | p.2 |
| <input type="checkbox"/> Agir Ensemble : APC ; ISAE ; stage syndical | p.3 |
| <input type="checkbox"/> Agir Ensemble : bulletin de syndicalisation | p.4 |



**Le Snuipp-FSU 48
vous souhaite
de bonnes fêtes
de fin d'année.**

Agir ensemble

CARTE SCOLAIRE , c'est parti

A l'aube des élections présidentielles et de l'incertitude politique à venir, cette dernière carte scolaire dans le cadre de la « priorité au primaire », s'annonce tendue en Lozère.

Déjà, l'administration met en avant une démographie défavorable au regard de moyens très favorables...

Cette année plus que jamais il est très important de pouvoir s'appuyer sur un état des lieux le plus précis possible des effectifs actuels et des prévisions d'effectifs pour la rentrée prochaine, **moins de trois ans compris**.

Le SNUipp a mis à disposition des écoles, une application simple à renseigner en ligne (un lien a été envoyé par mail pour y accéder). Les données que vous nous aurez communiquées nous permettront lors du CTSD de réajuster les chiffres très souvent minimisés après les fameuses « péréquations » administratives.

La démarche entreprise par les services de la DSDEN pour faire certifier les prévisions d'effectifs des moins de trois ans et des nouveaux élèves avec l'exigence d'un engagement écrit des familles est inadmissible et abusif. *On voudrait faire remplir les écoles privées qu'on ne s'y prendrait pas autrement !* Dans notre département la concurrence scolaire avec l'enseignement privé est très prégnante. Il n'est pas souhaitable que des contraintes administratives fortes pour s'inscrire dans les écoles publiques ne conduisent les

familles à se tourner vers les établissements privés.

Le SNUipp-FSU 48 a envoyé un courrier au DASEN pour rappeler les principes d'inscription à l'école (par la mairie), les prérogatives du directeur-trice (admission) et les pratiques départementales d'accueil des moins de trois ans tout au long de l'année scolaire.

Cerise sur le gâteau cette année : la convention ruralité. Après avoir affirmé en CDEN le 4 novembre que les différents partenaires dont les syndicats seraient associés à son écriture, le DASEN est revenu sur son engagement et a informé le SNUipp lors de l'entrevue du 21 novembre qu'elle était déjà à la signature chez le Recteur. C'est une vision particulière du dialogue social et du diagnostique partagé... De source sûre, des contacts en direction d'élus ont été pris pour promouvoir cette convention qui permettrait plus aisément la restructuration du tissu scolaire lozérien avec pour objectif la suppression de petites structures de une à trois classes pour favoriser la création de RPI (Regroupements Pédagogiques Intercommunaux) concentrés (tous les élèves des communes concernées regroupés dans la même école sur une seule commune).

Le SNUipp a pris contact avec l'association des maires ruraux de Lozère et la Présidente du Conseil Départemental pour défendre sa vision de l'école rurale Lozérienne.

MOUVEMENT

Groupe de Travail

Ce groupe de travail s'est limité à une analyse de la mobilité des personnels à l'occasion du mouvement départemental à partir de données chiffrées de l'administration.

Ce jour il n'était pas envisagé de traiter les conditions de ce mouvement, à savoir les règles « harmonisées académiquement ».

Il apparaît que le principe d'un vœu sur zone géographique ou les points de stabilité n'améliorent en rien l'affectation dès la première phase.

Les paramètres intrinsèques du mouvement départemental sont le nombre de collègues à affecter et les supports vacants.

En Lozère, depuis quelques années, dès la première phase, le nombre de personnels sans poste est largement supérieur au nombre de postes vacants (moins de départs en retraite qu'auparavant et des supports bloqués pour les PES).

Au regard de cette analyse, il est donc impératif que d'autres contraintes décidées académiquement ne viennent en rajouter.

Un second groupe de travail a été promis aux élus du personnel pour retravailler la circulaire départementale.

Le SNUipp y défendra le principe d'une seconde phase avec vœux écrits, l'abandon du vœu géographique obligatoire à la première phase, l'abandon des bonifications autres que celles au titre du handicap ou de la mesure de carte scolaire et la limitation des postes à profil.

Compte rendu audience du 21 Novembre avec le DASEN

Cette rencontre a permis au SNUipp-FSU 48 de mettre sur la table du dialogue social, les questions et revendications que nous portons sur la gestion des personnels (mouvement départemental, relations avec l'administration, direction d'école, temps partiels, postes partagés) ainsi que tout ce qui relève de la carte scolaire et de la situation des écoles en Lozère. Nous avons souligné notre volonté de travailler dans le cadre d'un dialogue social respectueux. Monsieur Clément, DASEN, nouvellement nommé a affirmé partager cette volonté.

Il n'en demeure pas moins que

Le SNUipp-FSU48, continuera de porter les revendications de la profession et d'en défendre les intérêts.

Mouvement départemental : Nous avons obtenu l'assurance qu'un groupe de travail préparatoire à la circulaire sera organisé. D'ores et déjà, un groupe de travail pour

faire le bilan du mouvement 2016 a eu lieu le 6 décembre.

Le SNUipp a déjà rappelé qu'il redemanderait le retour d'une seconde phase avec vœux écrits, la disparition du vœu sur zone géographique et le retour à une gestion départementale des règles du mouvement, afin de coller au mieux aux réalités de terrain.

Le DASEN a confirmé que les circulaires de l'académie seraient harmonisées comme l'an dernier mais que le groupe de travail devrait permettre des ajustements départementaux (marge de manœuvre encore difficile à prévoir)

Direction d'école : plus d'un an après la fin des travaux au niveau départemental, le protocole de simplification des tâches administratives des directeurs n'a toujours pas été communiqué. Il a été validé au niveau académique mais n'a toujours pas de déclinaison départementale.

Le DASEN s'est engagé à re-convoquer un groupe de travail pour exposer les principes retenus et les premières mesures de la déclinaison départementale.

Le SNUipp a rappelé que les directeurs croulaient sous les tâches administratives et qu'il était urgent d'avancer concrètement sur ce sujet.

APC : comme lors de la CAPD, nous avons exposé les arguments de la campagne nationale du SNUipp sur le temps de travail et la reconnaissance du travail invisible. Bien sûr, le DASEN n'est pas d'accord. Il a rappelé que les APC faisaient partie des ORS : dont acte....

Fort de notre représentativité dans les instances et fort du soutien de ses syndiqués le SNUipp-FSU continuera son action, saura reconnaître les avancées quand elles se présenteront mais ne lâchera rien !

Agir Ensemble

APC : de premières avancées

Le SNUipp-FSU était reçu au Ministère à propos des APC mercredi 30 novembre. Ces négociations devraient s'étaler sur plusieurs mois, mais **le ministère commence à aller dans notre sens !**

Le ministère a reconnu que la question du temps non reconnu est une préoccupation forte et dit vouloir avancer sur ce dossier. Il s'est dit prêt à des discussions sur un élargissement du cadre des heures d'APC à des activités qui ne concerneraient pas directement un groupe d'élèves. **C'est un premier pas qui va dans le sens de la demande du SNUipp-FSU** pour que l'engagement des enseignants dans des projets, dans le travail en équipe, dans le lien avec les familles soit reconnu et pris sur les temps d'APC.

D'autres réunions au ministère devraient se tenir jusqu'au mois de mars. Le SNUipp-FSU a insisté pour que, **durant cette période de dialogue, les DASEN n'exercent pas de pression sur les collègues engagés dans notre action.**



En cas de difficulté, contactez nous immédiatement, nous interviendrons !

Le SNUipp-FSU, grâce à l'action d'arrêt des APC engagée sur le terrain, a contraint le ministère à engager un cycle de discussions qui doit permettre d'enfoncer un coin dans le dispositif des APC et une première reconnaissance du travail invisible. Il faut amplifier la mobilisation. Engagez-vous concrètement dans l'arrêt des APC pour compenser le travail invisible. Vous pouvez **faire remonter toutes les informations sur l'arrêt ou non des APC dans vos écoles**, en nous contactant directement (snu48@snuipp.fr). Ces infos resteront internes au SNUipp, mais les statistiques de participation seront utilisées pour avoir plus de poids dans les négociations.

Stage syndical : Direction et fonctionnement de l'école

8 participants à cette première journée de travail sur la direction et le fonctionnement des écoles le 29 novembre dernier.

Les échanges ont porté sur les conditions de travail des directeurs-trices, leurs réelles obligations, mais aussi les pistes pour faire du travail en équipe une réalité.

A l'heure de la « simplification des tâches administratives », priorité ministérielle depuis 2 ans... sans concrétisation réelle sur le terrain, le constat est partagé de l'urgence de faire avancer ce dossier.

D'ici là, on simplifie nous même !

Cette journée a aussi permis de faire du lien entre les personnels et les a confortés dans l'idée qu'ensemble on est plus forts.

ISAE : Action pour « les exclus de la revalo »



Afin d'obtenir le versement de l'ISAE à ceux et celles qui ne la touchent pas ou l'assurance pour chaque collègue d'obtenir une

revalorisation équivalente, le SNUipp-FSU a rassemblé dans le cadre d'une journée d'action nationale l'ensemble des « exclus de la revalorisation » ce mercredi 30 novembre. Coordonnateurs ULIS, enseignants référents, enseignants de SEGPA, d'EREA, coordonnateurs REP, enseignants en prison ... ont répondu à notre appel en se rassemblant à Paris devant le ministère ou en participant à des initiatives départementales.

Le SNUipp-FSU avait obtenu au printemps l'ouverture de nouvelles discussions et dans ce cadre, une délégation a été reçue par des représentants du cabinet de la ministre et de la DGRH. Nous avons rappelé nos revendications au ministère en indiquant qu'il ne saurait y avoir de traitement différent parmi les enseignants du 1er degré, quel que soit leur lieu d'exercice et les fonctions exercées. La création de l'ISAE ainsi que son augmentation ont participé à une première prise en compte du déclassé salarial des professeurs des écoles. Il n'est pas admissible que ce signal ne soit pas donné à tout le monde. D'autant que la Ministre s'est adressée par deux fois à l'ensemble de la profession pour annoncer le triplement de l'ISAE et son alignement sur la part principale de l'ISOE des enseignants du second degré. Pour tous ces collègues, le SNUipp-FSU

revendique une équité de traitement et continue de demander la révision de leur situation afin de leur permettre de bénéficier de la même revalorisation que la grande majorité de leurs collègues, et ce, avec effet rétroactif au 1er septembre. Une première réponse en terme de choix budgétaires de la part du ministère met sur la touche 15000 collègues et est toujours inacceptable. Le SNU soutiendra tous les personnels qui d'ores et déjà se mobilisent : les enseignants en SEGPA, les référents dont le délai de remise des enquêtes DGESCO serait reporté aux vacances de Noël ou les animateurs Tice qui réclament à juste titre un versement à partir de septembre 2016. Le SNUipp proposera de nouvelles actions pour tous les personnels concernés pour continuer de peser sur la décision du ministère.

SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE.

POUR SON MÉTIER - POUR SOI-MÊME - POUR LES ÉLÈVES.



SE SYNDIQUER, C'EST

Utile



<https://adherer.snuipp.fr>

66 % de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.

C'est la rentrée..., je me syndique au SNUipp !



ÉCHELONS	PROFESSEURS DES ÉCOLES							S P É - I M F	H O R S C L .
	A D J O I N T	Dir. 1 Cl.	DIRECTION D'ÉCOLE				S E G P A		
			2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.	10 Cl. et +				
11e	203	206	209	212	217	219	209	P.E.G.C. Classe excep. 228 € Hors-classe 216 € INSTITUTEURS Adjoint et dir. 1 cl. 161 € Direction 2 cl et + 164 € Spécialisés IMF 161 € RETRAITÉS pension < 1400€ 95 € pension > 1400€ 105 € CONTRACTUELS 100 € Disponibilité, Congé parental, AVS, EVS, Adjt d'éducation 80 € Congé de formation 80 % de la cotisation (minimum 80 €) et selon le temps partiel 50 %, 75%... de la cotisation (minimum 80 €)	
10e	187	191	194	200	203	206	194		
9e	175	178	182	183	188	191	182		
8e	161	166	169	172	175	182	169		
7e	150	153	157	160	163	169	157		
6e	140	143	146	150	153		146		
5e	127	131	134	137	140		222		
4e	121	124	127	131	137		209		
3e	118	121	124	127	131		197		
2e	PE stagiaires : 100 €								182
1er	Étudiants IUFM (M1 - M2) : Gratuit								164

Conseil Syndical
Lundi 9 janvier 17h
 à l'espace Jean Jaurès Mende
 Ouvert à tous les syndiqués

CTA
 (comité Technique Académique)
17 janvier 2017

CTSD
Semaine du 20 février

**Se Syndiquer ?
 Une vraie bonne idée**

Attention, 66% du montant de votre cotisation sont déduits de votre impôt sur le revenu !!!



BULLETIN D'ADHESION 2016-2017

Je me syndique au SNU IPP afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :

Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date :

Signature:

M. Mme. Mlle Nom :

Prénom:

Nom de jeune fille :

Date de naissance:

Adresse personnelle :

Adresse mail :

Téléphone :

Adresse de l'établissement :

Fonctions :

Échelon :

Montant de la cotisation:

Date sortie EN ou IUFM:

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUIPP à **SNUIPP - FSU Maison des Syndicats - Espace Jean Jaurès, Rue Charles Morel, 48000 MENDE.**
Tél: 04 66 49 15 90 / 06 42 11 56 99 Mail: snu48@snuipp.fr